

R.A.S.E.D.

Réseau d'Aide Spécialisée aux
Elèves en Difficulté

Rased de LA POSSESSION 2021/2022
2 Secteurs d'intervention

Secteur 1

Ecoles primaires	Ecoles élémentaires	Ecoles maternelles
Joliot Curie	Evariste de Parny	Raymond Mondon
Ecoles de Mafate	Henri Lapierre	Henri Lapierre
Victor Hugo	Paul Eluard	Jacques Duclos
Jean Jaurès	Ecoles de Mafate	Arthur Almerly

Secteur 2

Ecoles primaires	Ecoles élémentaires	Ecoles maternelles
Jules Joron		
Ecoles de Mafate	André Malraux	Célimène Laurent Vergès
Julenon		
Lorraine	Lacaussade	Lacaussade
Jamin		
Langevin		

Qu'est-ce que le RASED ?

Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté.

Il constitue un dispositif-ressource complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques.

Quelles sont ses missions ?

Prévention

Elle consiste en un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation, ou son amplification.

Remédiation

Elle a pour objectif de favoriser la conquête d'acquisitions qui n'ont pu être faites dans les activités ordinaires d'enseignement, de reconstruire des représentations, des connaissances.

Pôle ressource

Il a pour objectif de conseiller et d'aider à la mise en place de dispositifs d'aide au sein de la classe.

Quelles aides ?

Aide à dominante pédagogique (ex maître E)

Aide à dominante relationnelle (ex maître G)

Suivi psychologique : psychologue de l'Education Nationale

Pourquoi ?

L'aide à apporter à l'élève en difficulté relève prioritairement du maître de la classe et de l'équipe du cycle.

Si les difficultés persistent, ils peuvent demander l'intervention du RASED, **après avoir pris contact avec les parents.**

Toutefois, les parents peuvent demander directement un rendez-vous au RASED.

Toutes les difficultés ne sont pas du ressort du RASED ; une consultation extérieure peut être proposée.

Afin de permettre à l'enfant de tirer parti de l'aide spécialisée, la participation de la famille et celle de l'enseignant sont indispensables.

Comment ?

En utilisant la fiche de demande d'aide.

Psychologues : Mmes Isabelle GENTY, Guilaine LAURET

Aide à dominante pédagogique : Mme Solange ISLER et M. INIAL
Mathieu

Aide à dominante relationnelle : Mmes Gaëlle BORDIER et Agnès ROUSTAN

Les « maîtres E »

*Enseignants chargés de l'aide
à dominante pédagogique*

S'adressent aux élèves ayant des difficultés au niveau des stratégies d'apprentissage.

Objectifs :

Aider à :

la prise de conscience et à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail qui conduisent à la réussite.

à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité.

Missions :

Agir directement sur les apprentissages en utilisant une pédagogie et des médiations appropriées aux difficultés rencontrées.

Conditions de l'aide spécialisée :

Un local dans l'école.

Une étude ciblée des difficultés des élèves avec l'équipe pédagogique lors des réunions de synthèse, une indication posée en réunion de synthèse.

Des Informations aux parents.

Les psychologues

Interviennent à tous les niveaux de la scolarité maternelle et élémentaire.

Objectifs :

Analyser les difficultés de l'enfant.

Proposer des formes d'aides adaptées.

Favoriser leur mise en œuvre.

Evaluer les changements.

Favoriser des liaisons régulières au sein de l'équipe.

Missions :

Il est un médiateur entre enfants, parents et enseignants, il analyse les interactions pour améliorer la communication.

Il pratique des examens cliniques et psychométriques après rencontre et autorisation des familles.

Il assure un suivi psychologique : entretiens avec les enfants, les parents.

Conditions de l'examen psychologique :

L'autorisation parentale écrite.

L'adhésion des parents à la démarche d'aide.

Un local dans l'école

Les « maîtres G »

*Enseignants chargés de l'aide
à dominante relationnelle*

S'adressent aux enfants ayant des difficultés de : comportement, communication, socialisation, relation, maturation, psycho-affectif.

Objectifs :

Améliorer les rapports de l'enfant avec les exigences de l'école.

Réajuster :

les capacités de socialisation et d'autonomie, l'estime et la confiance en soi

les conduites émotionnelles, corporelles, intellectuelles,

le désir d'apprendre.

Missions :

Faire évoluer le rapport des élèves aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

Renforcer le dialogue école-famille.

Conditions du suivi :

L'autorisation parentale écrite et leur concours à la démarche d'aide.

Un local dans l'école.